



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

**BUREAU DU CABINET ET DE LA
REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT**

Affaire suivie par : Thomas GUITTET
Tel : 02.54.81.54.20
thomas.guittet@loir-et-cher.gouv.fr

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

en communication à

Madame la sous-préfète de Romorantin-Lanthenay

Madame la sous-préfète de Vendôme

Blois, le **29 AVR. 2020**

Objet : Instructions relatives aux commémorations des 8, 9 et 10 mai 2020.

En raison du prolongement du confinement rendu nécessaire par la lutte contre le coronavirus COVID-19, les cérémonies commémoratives organisées pour la commémoration du 8 mai 1945 devront respecter des consignes strictes :

- les cérémonies ne seront pas ouvertes au public ;
- elles se dérouleront en format très restreint (10 personnes maximum), et sans convier les anciens combattants, population qu'il convient de protéger ;
- il sera procédé à un seul dépôt de gerbe au monument ;
- il conviendra de respecter strictement les mesures de distanciation physique.

Par ailleurs, conformément aux instructions du Premier Ministre, les édifices publics devront être pavés aux couleurs nationales les jours suivants :

- le **vendredi 8 mai 2020** pour le 75ème anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945,
- le **samedi 9 mai 2020** pour la journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schuman du 9 mai 1950,
- le **dimanche 10 mai 2020** pour la commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage et de la fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme.

Le **9 mai**, les édifices publics devront, en outre, porter les couleurs de l'Union européenne.

Le pavoisement doit être effectué sous réserve que les agents affectés à cette tâche puissent être mobilisés dans le cadre des plans de continuité d'activité.

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national et vous remercie des mesures que vous voudrez bien faire prendre à cet effet.

Bien cordialement,

Pour le Préfet et par délégation,
La sous-préfète, directrice de cabinet


Hélène de KERGARIOU